

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Poste: 35 fr.

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Novembre 1883.

LA GUERRE AU TONKIN.

Les événements du Tonkin prennent une tournure d'une gravité exceptionnelle. Depuis plusieurs jours, nos troupes sont aux prises avec les Pavillons-Noirs et les Chinois.

Quelle est l'issue de cette lutte engagée depuis près d'une semaine? On se le demande avec anxiété en France. Le gouvernement n'a point de nouvelles ou du moins affecte de ne rien savoir.

kin; c'est bien la guerre, et une guerre sérieuse avec la Chine que nous devons soutenir. Il faut de l'argent en quantité, il faut des soldats en plus grande quantité encore.

Si le ministre recule devant cet aveu, — dit M. François Delahaye dans le Journal de Maine-et-Loire, — la situation est assez grave pour nous faire prévoir quel sera l'avenir.

La commission du Tonkin s'est réunie hier matin, pour entendre les explications de M. Ferry et du ministre de la guerre.

M. Ferry, interrogé sur la publication du Memorandum de la Chine, a demandé à la commission de ne pas insister pour que ce document soit communiqué immédiatement.

Les conclusions du Memorandum équivalent, on le sait, à une déclaration de guerre dans le cas où les troupes françaises marcheraient sur Bac-Ninh.

M. Ferry a insisté pour que les commissaires lui accordent trois jours. Ce délai passé, il publiera tous les documents.

La commission a dû interroger le général Campenon sur les forces qu'il pourrait envoyer au Tonkin.

Le ministre a répondu qu'aucune mobilisation partielle n'était possible, qu'il ne disposait pas de troupes régulières à envoyer au Tonkin et que l'on aurait recours, en cas de guerre avec la Chine, à un appel aux volontaires.

La commission s'est réunie de nouveau dans l'après-midi pour nommer son rapporteur.

En apprenant que M. Ferry ne donnerait pas lecture à la Chambre du Memorandum chinois, l'extrême gauche s'est réunie.

Elle a décidé de poser, de suite, une

question au ministre sur la marche des troupes contre Bac-Ninh.

M. Clémenceau a été désigné pour prendre la parole.

3 h. 5. — Le calme paraît rétabli dans les esprits des commissaires. Il a été décidé qu'aucun d'eux, par suite des explications qui ont été fournies, ne posera de question au gouvernement.

M. Clémenceau se bornera à adresser au président du conseil les questions suivantes:

1° Est-il vrai que vous ayez reçu de la Chine un document indiquant un casus belli?

2° Est-il vrai que vous continuiez la marche sur Bac-Ninh, ce qui constituerait le casus belli indiqué?

3 h. 10. — Ainsi qu'on s'y attendait, M. Ferry a demandé à M. Clémenceau d'ajourner sa question à trois jours.

M. Clémenceau va communiquer cette réponse à son groupe.

Il est probable qu'aucune question ne sera posée.

Ce répit de trois jours, accordé à M. Ferry par la commission et par l'extrême gauche, si M. Ferry ne profite pas de ce délai et se présente dans trois jours devant la Chambre sans que la situation soit modifiée, on est à peu près certain que le cabinet sera renversé.

3 h. 20. — La commission du Tonkin a adopté les crédits par 9 voix contre 2.

Elle a nommé M. Léon Renault rapporteur par 6 voix contre 5 à M. Turquet.

Chronique générale.

La Bourse a fléchi avant-hier sur des rumeurs vagues et sur des bruits inquiétants relatifs à un grave échec de nos troupes au Tonkin. Le 3 0/0 a baissé de 0,75. A la Chambre, l'inquiétude n'était pas moins vive qu'à la Bourse.

Le manque absolu de nouvelles et les hé-

sitations du gouvernement n'étaient pas faits pour rassurer les esprits.

La commission du Tonkin s'est émue, à son tour, des nouvelles alarmantes répandues sur les affaires du Tonkin, et, dans la séance qu'elle a tenue mardi, plusieurs de ses membres se sont faits les interprètes de l'inquiétude générale et de l'impatience avec laquelle on attend des éclaircissements et des renseignements de la part du gouvernement.

Ce qui n'est pas davantage fait pour calmer les inquiétudes, c'est la décision prise par cette commission de convoquer le ministre de la guerre. Hier matin, le général Campenon a été entendu.

Il faut bien admettre, puisqu'on ne nous dit rien, que, si la commission juge utile de consulter le ministre de la guerre, c'est qu'elle a d'importantes communications à lui faire. Depuis qu'elle siège, elle s'est contentée d'avoir des conférences avec le président du conseil ou le ministre de la marine.

Maintenant elle éprouve le besoin de voir le ministre de la guerre, il est clair que ce doit être très-sérieux.

Il est fort vraisemblable qu'un incident se produira sous peu à la Chambre.

TOUT EST FAUX.

Tout est faux dans la République opportuniste.

Le budget est faux.

Pour simuler l'équilibre, le gouvernement distingue le budget en ordinaire et extraordinaire.

Extraordinaire est là pour vous faire croire qu'il s'agit de dépenses provisoires destinées à disparaître dans un an ou deux.

A la vérité, l'extraordinaire n'est tel que sur le papier.

C'est une malice administrative, cousue de fil blanc, mais qui réussit pourtant à tromper une grande partie de l'opinion.

Prenons le Concordat.

Le gouvernement ne veut ni le supprimer, ce qui serait dangereux mais audacieux, ni l'observer, ce qui serait honnête.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR EDOUARD DIDIER.

En se trouvant réunis après d'aussi vaillants efforts, le premier mouvement des deux gentilshommes fut de se jeter à genoux et de remercier Dieu qui les avait si miraculeusement sauvés.

Aussitôt qu'ils eurent embrassé d'un coup d'œil le sommet de la montagne, les deux hommes, armés de leurs pioches, se mirent à l'œuvre avec une ardeur qu'ont seuls connue les mineurs que la fièvre de l'or poussait en Californie, il y a bientôt trente ans.

Le fond de l'étang était composé d'un sable fin dans lequel les deux travailleurs plongèrent avidement la pioche. Les outils s'enfonçaient jusqu'au manche sans rencontrer aucun corps dur. Pendant deux heures, les deux gentilshommes bousillèrent le fond de l'étang sans succès et le découragement commençait à les gagner. Cependant, à la partie orientale de l'étang, dans le courant qui conduisait la source avant qu'elle eût été détournée jusqu'aux lèvres de la montagne, il y avait un endroit que les deux travailleurs n'avaient

pas encore exploré, dans la crainte d'être vus du bas de la montagne par les Hindous qui devaient être en quête à cette heure du ruisseau sacré tout à coup disparu.

Sir Frédéric s'avança d'un pas et y planta hardiment la pioche, qui s'enfonça dans le sable de six pouces à peine et s'arrêta sur un objet qui rendit un son métallique. Avec quels battements de cœur les travailleurs écartèrent le sable afin de découvrir l'objet qu'avait rencontré la pioche, vous le devinez sans doute. Chacun d'eux étouffa un cri de joie en apercevant bientôt une cassette cerclée de fer qu'ils se hâtèrent d'amener à eux. Cette cassette devait séjourner là depuis bien des années, car les ferrures oxydées n'adhéraient plus au bois que d'une façon incomplète et paraissaient devoir s'en détacher au moindre effort.

Le comte Horace et sir Frédéric portèrent leur trouvaille jusqu'à l'orifice du trou par lequel ils avaient gravi le sommet de la montagne. Arrivés là, ils précipitèrent la cassette dans la grotte, d'où elle rebondit en traversant le second trou jusqu'au col de la montagne. Là, elle s'arrêta, ses ais vermoulus crièrent, mais tinrent bon. Les deux hommes descendirent alors eux-mêmes et se mirent en devoir d'en briser le couvercle à coups de hache.

La cassette ouverte, un étrange et merveilleux spectacle frappa leurs yeux. Cette cassette était

pleine des pierres précieuses les plus belles et en plus grand nombre que sir Frédéric eût jamais rêvé d'en voir. Il y avait là pour des sommes incalculables de diamants, de saphirs, d'émeraudes, de grenats, de topazes, d'améthystes, d'hyacinthes et d'aigues-marines qui mêlaient leurs couleurs et entrecroisaient leurs cascades de lumière.

Comme le comte Horace et sir Frédéric étaient absorbés dans cette magique contemplation, une rumeur, d'abord sourde, puis plus distincte, monta jusqu'à eux du pied de la montagne.

Qu'est cela? demanda sir Frédéric.

Sans doute les Hindous furieux de ne plus trouver leur ruisseau à sa place.

Mais, dit sir Frédéric, ne cherchent-ils pas le nouveau lit que le ruisseau a dû creuser sur la croupe de la montagne?

Probablement, répondit le comte avec indifférence.

Ne comprenez-vous pas, reprit vivement le baronnet, que dès qu'ils l'auront trouvé, ils en remonteront le cours et arriveront jusqu'ici, où, dans leur colère aveugle, ils sont capables de nous massacrer.

Sans doute, si nous avons la bonhomie de les attendre, dit le comte en vidant sa gibecière, qu'il emplit de pierres précieuses.

Le baronnet suivit son exemple, et comme la cassette n'était qu'aux deux tiers vide, sir Frédéric

dénoua une large et longue ceinture de soie qu'il portait autour des reins et en forma un sac où il acheva de vider la cassette. Cela fait, les deux gentilshommes descendirent en toute hâte, en s'éloignant autant que possible du nouveau lit creusé par le ruisseau. Un quart d'heure plus tard, ils étaient au plus épais de la forêt. Il était temps. Une immense clameur qui montait de la vallée leur apprit que les Hindous étaient enfin sur la bonne piste.

Toutefois, les deux aventuriers n'étaient pas encore hors de danger. D'abord ils mouraient de faim. Quelques racines plus ou moins comestibles furent cependant toute leur nourriture ce jour-là.

Dès que le jour commença à baisser, les deux explorateurs se mirent en route pour regagner le campement de sir Frédéric, où ils arrivèrent vers le milieu de la nuit sans accident. Sir Frédéric donna l'ordre de ployer les tentes et de regagner le yacht du baronnet, qui attendait la petite caravane dans un havre, à quelques lieues de là.

Vers les dix heures du matin, tout le monde était à bord et le Vélocé appareillait en toute hâte. A midi, les amis étaient en pleine mer, se croyant cette fois hors de danger.

Mais ils comptaient sans les éléments. Le yacht du baronnet, excellent petit navire qui avait déjà fait plusieurs fois le tour du monde sans subir la moindre avarie, mit le cap sur Batavia. Il y avait à

A l'exécution franche et loyale du contrat ou à sa dénonciation, les opportunistes préfèrent une situation qui transforme un instrument de paix en une machine de guerre.

M. Clémenceau, dans un accès de bonne humeur, a qualifié ce procédé : « l'application malveillante du Concordat. »

Parlons-nous d'élections ?

A Lodève, un préfet de M. Ferry, M. Gallier, s'est rallié à un programme radical.

Il n'en a pas moins l'appui de l'administration, parce que le gouvernement a jugé ce déguisement nécessaire.

Le *National*, qui nous apprend ce détail, nous donne un autre détail non moins intéressant : il paraît qu'on a promis à ce Gallier, en cas d'échec, une place de trésorier-payeur général.

Si Gallier est élu, il trahira ses électeurs au profit du gouvernement.

S'il n'est pas élu, on lui paie sa promesse de trahison.

N'avons-nous pas raison de dire que, dans la République opportuniste, quel que soit le point de vue où l'on se place pour regarder la politique gouvernementale, tout est faux ?

*

**

LE PATRIOTISME DES PRINCES.

Un correspondant des *Morning News*, qui a accompagné le prince Frédéric-Guillaume de Gênes à Madrid, télégraphie de cette capitale :

« La famille du duc de Montpensier n'a paru dans aucune fête. Le fait est d'autant plus remarqué qu'à son passage à Berlin, en revenant d'assister au couronnement d'Alexandre III, le duc fut comblé de toutes sortes d'attentions par Guillaume I^{er} et sa cour. »

Le *Monde*, qui reproduit cette dépêche, la fait suivre des lignes suivantes :

« Bien qu'il soit devenu infant d'Espagne, M^{te} le duc de Montpensier n'oublie pas qu'il a porté le noble uniforme de l'artillerie française et qu'il est le beau-père de M. le comte de Paris. »

» Ajoutons que M. le duc de Montpensier avait eu soin de quitter Madrid peu de jours avant l'arrivée du prince impérial d'Allemagne. »

Il est regrettable que l'ambassadeur de la République n'ait pas cru devoir suivre cet exemple.

LA LOI SUR LE CUMUL.

La discussion qui a eu lieu samedi à la Chambre, à propos de la fameuse loi sur les incompatibilités parlementaires, a été tellement confuse qu'il peut ne pas être inutile d'en dégager ici les points principaux, en indiquant exactement ce qu'est la loi, ce qu'elle défend et ce qu'elle permet.

Nous allons donc le résumer rapidement.

Ainsi l'article premier déclare que l'exercice des fonctions rétribuées sur les fonds de l'Etat, ou dont les titulaires sont nommés

par le gouvernement, est incompatible avec le mandat de sénateur ou de député. En conséquence, tout fonctionnaire élu sénateur ou député sera remplacé dans ses fonctions si, dans les huit jours qui suivront la vérification des pouvoirs, il n'a pas fait connaître qu'il n'accepte pas le mandat de sénateur ou de député.

Et l'article 2, relatif aux exceptions, dit :

« Art. 2. — Sont exceptées des dispositions qui précèdent les fonctions de :

» 1^o Ministre ou sous-secrétaire d'Etat ;

» 2^o Professeur titulaire et agrégé de Faculté nommé au concours ou sur la présentation des corps où la vacance s'est produite ;

» 3^o Ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires.

» En cas de cumul des fonctions dont l'énumération précède, les titulaires ne touchent que le traitement le plus élevé. »

Quant aux articles qui suivent, ils ont trait aux obligations qu'entraîne la nouvelle loi pour les fonctionnaires qui sont actuellement ou sénateurs ou députés.

Voici les plus importants :

« Art. 3. — Tout fonctionnaire qui aura opté pour le mandat de député ou de sénateur conservera les droits qu'il a acquis à une pension de retraite.

» Art. 5. — Tout sénateur ou député nommé à une fonction publique salariée, autre que celles désignées en l'art. 2, incompatible avec l'exercice de son mandat, cesse, par le fait même de son acceptation, d'appartenir au Sénat ou à la Chambre des députés.

» Art. 6. — Les sénateurs ou les députés qui exercent actuellement des fonctions incompatibles avec leur mandat seront tenus d'opter entre ces fonctions et ce mandat dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi.

» Art. 7. — Tout sénateur ou député qui, au cours de son mandat, aura fait ou laissé figurer son nom, avec sa qualité de membre de l'une ou l'autre Chambre, dans les annonces, affiches, réclames, faisant appel au crédit public par l'émission de valeurs mobilières, en vue de créer, d'exploiter ou de développer des entreprises industrielles, commerciales ou financières, sera, par l'assemblée dont il fera partie, déclaré déchu de son mandat.

» Art. 8. — Tout sénateur ou député qui, au cours de son mandat, aura accepté une fonction dans une administration, compagnie ou société subventionnée par l'Etat, ou qui se sera rendu concessionnaire d'une entreprise de travaux, de fournitures pour le compte de l'Etat, sera considéré par le seul fait de son acceptation comme ayant renoncé à son mandat.

» Toutefois, il pourra, quoique restant en possession de sa fonction ou en jouissance de son marché, se représenter devant ses électeurs. »

Il nous reste à attendre les résultats que donnera cette loi, résultats qui, nous le craignons fort, ne seront pas ceux que l'opinion publique en espérait.

cela plusieurs raisons. D'abord le *Vélocé* avait besoin de renouveler ses vivres avant de retourner en Europe ; ensuite, le mousson soufflait pendant un mois encore d'occident en orient, et naviguer contre le mousson dans la mer des Indes est bien difficile, sinon impossible.

» La première semaine de la traversée se passa sans incident. On filait vent arrière, grand large, avec une rapidité qui permettait d'espérer une très-courte traversée. Sir Frédéric calculait déjà qu'il n'aurait pas un instant à perdre à Java, et, ses vivres embarqués, il pourrait repartir juste au moment du changement de la mousson. Mais ces prévisions devaient être déjouées.

» Tout à coup une effroyable tempête vint assaillir le *Vélocé*. Le brave navire se comportait admirablement et fuyait devant la tempête avec une rapidité digne du nom qu'il portait. On était alors à une cinquantaine de lieues au large, à l'ouest de Sumatra. Le patron du *Vélocé* serrait le vent au plus près afin de se maintenir dans la haute mer et d'éviter le groupe d'îles qui font une ceinture à Sumatra. Mais tous les efforts du navire étaient inutiles, le vent le poussait dans cette direction d'une manière irrésistible. Cependant on avançait toujours et sir Frédéric espérait encore gagner le détroit de la Sonde, quand une effroyable bourrasque vint tout à coup prendre le navire en travers, et, d'un seul coup, lui enleva toute sa

mâtère en le rasant comme un ponton. Aussitôt une voie d'eau se déclara. La mâture, en tombant, avait-elle enlevé quelque bordage, ou la violence de la mer avait-elle désagrégé le navire ? C'est ce qu'il fut impossible de vérifier, l'eau ayant aussitôt après le choc envahi tout l'avant du *Vélocé*. Il n'y avait pas même à songer à se servir des pompes. Le seul moyen de salut c'était la grande chaloupe qui fut à l'instant mise à la mer.

» Les hommes de l'équipage et le comte de Renneville y montèrent aussitôt. Quant à sir Frédéric, il refusa obstinément de quitter son yacht. Il se disposait à déboucler la gibecière contenant la plus grande partie du trésor du maradjah, pour la rendre à M. de Renneville, son légitime propriétaire ; mais en ce moment une énorme vague emporta la chaloupe loin du yacht.

» — Si vous vous sauvez, lui cria M. de Renneville, n'oubliez pas mon...

» Le reste de la phrase se perdit dans la tempête. La chaloupe qui portait les naufragés bondissait sur les vagues et courait à chaque instant le risque d'être engloutie. Cependant elle était encore en vue, et aucun accident ne lui était survenu, quand tout à coup le *Vélocé* disparut sous les flots.

» Le yacht, en semblant, avait eu comme une terrible secousse d'agonie, il avait fait un double mouvement d'arrière en avant et d'avant en arrière,

LES EXCLUS DU PARLEMENT

PAR LA LOI DU CUMUL.

Si la loi sur les incompatibilités parlementaire votée par la Chambre passait au Sénat, voici quel effet aurait sur le Parlement son application.

Quatre membres de la Chambre seulement devraient opter dans les deux mois entre leur mandat de député et leurs fonctions.

Ce sont : M. Camescasse, préfet de police ; M^{te} Freppel, évêque d'Angers ; ainsi que MM. Christophe et Lévêque, gouverneur et sous-gouverneur du Crédit foncier, fonctions non rétribuées par l'Etat, mais auxquelles le gouvernement nomme.

Au Sénat, le nombre des exclusions résultant de l'application de la loi serait considérable.

Ce sont :

Pour la magistrature : MM. Cazot, premier président, et Ronjat, avocat général ; Leblond et Mazeau, conseillers à la cour de cassation ; MM. George et Faye, conseillers à la cour des comptes ; MM. Gilbert-Boucher, Griffé et Boucher-Cadart, conseillers à la cour de Paris ; Gayot, juge au tribunal de la Seine, et les premiers présidents Dauphin, de la cour d'Amiens, et Malens, de la cour de Grenoble.

Pour l'armée, les généraux de division Farre, Billot, Gresley, Arnaudeau, Faidherbe, Grévy, de Lajaille et Pélissier ; les généraux de brigade Daffis et d'Andlau et le commandant Labordère.

Pour la marine, les amiraux Jauréguiberry et Jaurès.

Enfin, seront également obligés d'opter entre leurs fonctions et leur mandat, par suite d'incompatibilité, M. Magnin, gouverneur de la Banque de France et M. de Rozière, inspecteur général des bibliothèques.

Il y a lieu de remarquer qu'à l'avenir les ministres de la guerre et de la marine, s'ils sont pris dans les armées de terre et de mer, ne pourront plus faire partie du Parlement, à moins qu'ils ne demandent leur mise à la retraite.

Ce sera précisément le cas du général Campenon lorsqu'il sera élu sénateur inamovible. Au moment de l'application de la loi, il devra opter entre son grade de général et son mandat de sénateur. S'il reste sénateur et ministre de la guerre, il ne pourra plus faire partie de l'armée active.

Quant au ministre de la marine actuel, l'amiral Peyron, il ne fait partie d'aucune des deux Chambres et par suite ne tombe pas sous le coup de l'application de la loi nouvelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 novembre.

Ce n'est plus de la baisse, c'est de l'effondrement, et ce sont nos rentes, c'est-à-dire la clef de voûte du marché, qui donnent le signal de la débâcle. On se rappelle nos avis précédents et l'on

voit combien nous avons raison, lorsque, depuis longtemps déjà, nous prédisions ce qui arrive. Le 3 0/0 tombe à 77 et 76.90 ; l'amortissable à 78.15 ; le 4 1/2 0/0 1883 à 106, puis à 105.90 et 105.77 ; dernier cours, 105.92.

La Banque de France tombe de 5,310 à 5,220. Les valeurs ne varient pas dans les mêmes proportions, parce que l'attention est concentrée sur les rentes, mais la baisse de ces dernières entraînera nécessairement le reste du marché.

La Banque de Paris est à 790. La Banque Ottomane demeure à 644 et 645. L'Extérieure Espagnole à 55 7/16. Nous rappelons à nos lecteurs espagnols que nous leur avons maintes fois dit au sujet de ce fonds. Une baisse notable est imminente.

Le Suez recule à 2,025 et clôture à 2,060 avec une recette de 230,000 fr. pour la journée d'hier ; le voyage de M. de Lesseps n'a produit aucun résultat pratique ; aussi les porteurs commencent-ils à s'alarmer avec raison.

Le Foncier subit naturellement la mauvaise influence du marché, mais cela dans de bien moindres proportions ; nous croyons qu'il n'y a qu'à profiter des cours actuels pour entrer dans cette valeur. L'émission a réussi au-delà de toute espérance.

L'Italien 5 0/0 demeure à 90.30. L'Unité d'Egypte clôture à 314.06.

Les Chemins français se tiennent aux cours d'hier : 1,270 le Lyon ; — 1,095 le Midi ; — 1,720 le Nord ; — 1,242.50 l'Orléans. — 478.75 la Banque des Pays-Autrichiens ; — 653.75 les Chemins Autrichiens ; — 301.25 les Lombards.

Voilà où nous en sommes et nous craignons bien que ce ne soit là que le début d'une véritable déroute. La tendance reste très-faible.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On nous écrit de Vibiers que la population de cette commune est vivement surexcitée en ce moment à l'occasion d'un attentat à la pudeur commis à l'école communale par un jeune nouveau venu.

Le parquet de Saumur et M. le juge d'instruction ont commencé une enquête. Nous comprenons toute la sollicitude de l'autorité judiciaire qui s'empresse de sévir contre ces êtres dégradés auxquels les populations sont obligées de confier leurs enfants.

Nous croyons devoir reproduire le texte de l'article 3 de la loi relative aux livrets d'ouvriers dans la forme que vient de lui donner le Sénat :

« Tout ouvrier de l'un ou de l'autre sexe qui jugera utile à ses intérêts d'être nanti d'un livret, le demandera au maire de la commune de son domicile qui sera tenu de le lui délivrer. Ce livret, exempt de timbre et d'enregistrement, ne contenant que les noms, prénoms, domicile, lieu de naissance et professions du titulaire, sera paraphé par le maire. »

La *Republique radicale*, journal de M. Laisant, publie la statistique suivante qu'il signale à la vigilance des républicains :

« Sur 702 établissements d'instruction, on compte 374 collèges laïques et 334 collèges ecclésiastiques. C'est presque l'égalité. » Quant à la population scolaire de ces

ici s'arrêtaient le récit de sir Frédéric. Une main étrangère avait écrit à la suite les lignes suivantes :

« Hélas ! ces espérances ne devaient pas se réaliser. Sir Frédéric Robertson ne devait plus revoir les rivages de la vieille Angleterre. Après une longue et cruelle maladie qui ne dura pas moins de dix-huit mois, il succomba. Mais avant de mourir, il put encore écrire à son fils sir Wilkie Robertson en l'adjurant de ne prendre ni trêve ni repos qu'à ce qu'il eût découvert les héritiers du comte de Renneville et qu'il leur eût remis le trésor du maradjah. »

» Cette lettre fut remise en mains propres à sir Wilkie Robertson par le directeur du *Royal Union Bank*, en présence de deux témoins qui ont signé avec lui la présente.

» Et maintenant, c'est à sir Wilkie qu'il appartient de faire exécuter les dernières volontés de son père. »

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Joyuseté de l'annonce manuscrite. Rue Grégoire-de-Tours : On demande de jeunes ouvrières pour faire des blagues.

S'adresser tous les soirs à M. Ernest, au cinquième. Les mères de famille prendront-elles cet avis au sérieux ?

diverses institutions, elle se répartit comme suit : il y a 72,273 élèves, dont 25,947 dans les collèges laïques et 49,456 dans les collèges ecclésiastiques.

» La palme reste donc aux cléricaux. Avec 40 établissements de moins, ils ont 20,539 élèves en plus : presque le double.»

On annonce à Courcelles (Aisne), dit le *Clairon*, le mariage de M. Roger de Montpoly, capitaine instructeur à l'École de cavalerie, avec M^{lle} Marguerite Wagner, petite-fille de feu M. Geoffroy de Villeneuve, député au Corps législatif.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 27 novembre.

AFFAIRE ÉBÈNE. — ATTENTATS A LA PUDEUR.

Ébène, Adolphe, ouvrier boulanger, né à Poitiers le 2 septembre 1846, et demeurant à Angers, est accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur.

A l'audience, l'accusé oppose un démenti formel aux déclarations de ses victimes.

M. Cournot, substitut, remplit les fonctions du ministère public.

La défense est présentée avec habileté par M^e Desêtres, qui demande au jury de prendre en considération l'abandon dans lequel a été laissé Ébène et le manque d'éducation de ses premières années.

Après une délibération d'un quart d'heure, le jury rapporte un verdict affirmatif sur deux faits de l'accusation avec des circonstances atténuantes.

Ébène est condamné à deux années d'emprisonnement. (L'Anjou.)

Audience du 28 novembre.

Tentative d'assassinat.

Le 24 septembre 1883, vers midi et demi, à la maison centrale de Fontevault, le gardien Le Bourdellès se trouva seul, pendant quelques instants, dans un atelier de fabrication de boutons où plus de cinquante détenus travaillaient sous sa surveillance.

Les détenus Geslot et Georger avaient cessé de travailler et s'étaient rapprochés; ils avaient même dévissé leurs mandrins, instruments en bois garnis de fer, dont ils se servaient pour la fabrication. Ils riaient et parlaient librement. Le gardien Le Bourdellès s'approcha d'eux et les invita à cesser leur conversation. Alors Geslot et Georger, qui paraissaient n'attendre qu'une occasion, s'élançèrent sur lui, armés de leurs mandrins. Geslot le premier en asséna un coup terrible sur la tête du malheureux gardien qui chancela aussitôt, aveuglé par le sang et incapable de se défendre; puis tous deux continuèrent à le frapper à coups redoublés avec leurs mandrins.

Instinctivement, Le Bourdellès, avec le bras, parait les coups qui lui étaient portés, mais il eût été tué si l'épaisse visière de

son képi n'eût amorti les coups et si plusieurs détenus n'étaient accourus à son secours.

Ce crime était prémédité. Geslot et Georger avaient, dans les jours précédents, tenu des propos significatifs. Ils avaient distribué leurs outils à leurs co-détenus, comme s'ils devaient quitter Fontevault, et ils n'avaient dévissé leurs mandrins que dans le but de s'en servir contre le gardien.

Ils ont commis leur crime dans le but d'être transférés à Saumur et de s'évader de la prison de cette ville que Geslot connaissait. L'un et l'autre l'avouent, mais ils affirment qu'ils n'avaient pas l'intention de tuer le gardien.

Les antécédents des deux prévenus sont déplorablement : Geslot, après avoir été renvoyé pour vol dans une maison de correction jusqu'à 18 ans, a subi, depuis, trois condamnations à l'emprisonnement pour vols et vagabondage; il exécutait celle prononcée contre lui, pour vol, par la cour d'assises de la Sarthe, et s'élevait à 2 ans d'emprisonnement, lorsqu'il a commis le crime qui lui est reproché. Georger a subi, de son côté, sept condamnations à l'emprisonnement pour divers délits.

Geslot, Eugène, âgé de 28 ans, est né à Sablé, le 1^{er} juin 1855.

Georger, Joseph, âgé de 21 ans, est né à Fessenheim (Alsace-Lorraine).

Neuf détenus de Fontevault sont arrivés mardi, à Angers, par le train de trois heures, pour servir de témoins dans cette grave affaire. Six gendarmes les accompagnaient; six autres gendarmes de la garnison d'Angers les ont reçus à la gare pour les conduire à la prison.

A demain le verdict du jury. (Journal de Maine-et-Loire.)

AVIS.

Une Pétition adressée à M. le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, tendant à obtenir une meilleure organisation dans le service des trains de Saumur à Poitiers, Thouars, Chinon et Doué, se signe en ce moment, et jusqu'au 2 décembre, chez M. BARBIN-MORICQ, 6, rue de l'Abreuvoir, à Saumur.

ANGERS.

M. Sabire, capitaine au 42^e régiment d'infanterie, passe au 135^e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Messagé, mis hors cadre.

THEATRE. — Nous avons annoncé hier la résiliation de M^{me} Poyard. L'Anjou, à propos de la représentation de *Mignon*, s'exprime ainsi sur cette artiste :

« ... Nous y avons vivement applaudi M^{me} Poyard, une des rares dugazons qu'il m'ait été donné de rencontrer sachant chanter. Elle a interprété avec beaucoup de charme le poétique rôle de Mignon. L'organe est un peu faible et voilé, mais d'un timbre doux et clair; la méthode est excel-

lente et l'actrice sympathique. C'en était plus qu'il ne fallait pour garder cette nouvelle venue, mais la Direction a dû s'incliner devant les réclamations de plusieurs abonnés qui trouvaient le volume de voix insuffisant.

» C'est ainsi que nous voyons partir une des meilleures dugazon que nous ayons jamais possédée sur notre théâtre.

» Charmante dans *Giroflé-Girofla*, elle a beaucoup contribué au succès de cette opérette jouée par tous les artistes avec une verve endiablée et dans laquelle M. Labranche et M^{me} Cantrelle sont désopilants du commencement à la fin. »

Pour remplacer M^{me} Poyard, la Direction vient d'engager M^{me} Gérald, artiste de grand talent, laquelle a déjà fait plusieurs saisons au théâtre de Lyon.

M^{me} Gérald débutera à Angers dans *Mignon*.

THOUARS.

Amitié fraternelle. — Nous publions sous toutes réserves, dit le *Thouarsais*, le fait suivant :

« Dans le courant de la semaine dernière, une rixe serait survenue entre les deux frères B..., à Luzay. Il paraîtrait que le fils de l'un d'eux se serait mêlé de la partie, et que l'un des frères aurait eu un doigt cassé par les dents de l'autre. On dit le par-

POITIERS.

M. le général Arnaudeau, sénateur de la Vienne, revenait, vendredi dernier, de la gare de Saint-Julien, à sa propriété de la Brunetterie, dans une voiture à deux roues. Il était accompagné d'un domestique.

Le cheval, ayant eu peur, prit le mors aux dents et renversa la voiture dans un fossé.

Les gendarmes de service à la gare de Saint-Julien et une autre personne accoururent et relevèrent les voyageurs. L'honorable sénateur en est heureusement quitte pour une légère contusion.

Le cocher n'a eu aucune blessure.

LOCHES.

Samedi dernier, le train de Châteauroux, qui arrive à Loches à 4 heures, n'est arrivé qu'à 4 heures et demie : un déraillement, parait-il, avait eu lieu près Buzançais, et avait occasionné ce retard.

Le train est entré en gare avec une telle vitesse que si quelque obstacle se fût trouvé sur la voie, un terrible accident serait à déplorer.

CHATELLERAULT.

Lundi dernier, à 11 heures du soir, un triste accident est arrivé. M. Tireau, rentier, âgé de 60 ans, demeurant chez M. Massé, boulevard Blossac, s'est endormi laissant sa bougie allumée et le feu s'est communiqué à son lit. Lorsque M^{me} Massé s'est aperçue de

ce commencement d'incendie, M. Tireau était déjà presque carbonisé et quelques minutes après il expirait.

TOURS.

Nous croyons savoir que la Société des Tramways de Tours à Vouvray sera très-prochainement constituée. On présume que les travaux pourront commencer dans le mois de mars prochain.

Et les Tramways saumurois ?

L'avant-dernière nuit, il y a eu une forte gelée. Sur certains points de la campagne, dans les environs de Tours, on voyait de la glace épaisse d'un centimètre environ.

RENDUE AU TRAVAIL.

Sur le désir de M^{me} Thomas, à Verneuil, on nous prie de reproduire sa lettre; elle écrit : « Depuis l'âge de vingt ans, enfin depuis mon troisième enfant, j'avais des douleurs, maux de tête, lait répandu, manque d'appétit, éblouissements, et bien des fois je ne pouvais pas travailler. J'ai fait usage des Pilules Suisses, tout de suite je redevins en parfaite santé. Quelque temps après je tombai gravement malade, je repris des Pilules Suisses, et aussitôt je sentis ces maux repartir comme si on me les retirait avec la main, malgré mes six enfants, et maintenant j'ai toujours ce médicament sous la main. » Les Pilules Suisses coûtent 1 fr. 50 la boîte.

Faits divers.

Attaque d'un couvent. — Les journaux du Havre racontent que deux malfaiteurs sortis le 19 novembre de la prison d'Evreux, et âgés de 20 et 25 ans, se sont présentés, le 24 de ce mois, au couvent des Carmélites, à Gravigny, demandant à parler à la Supérieure. N'étant pas reçus, ils ont escaladé un mur et ont pénétré dans une des cours du couvent où se trouve la buanderie. Deux Sœurs arrivaient à ce moment. Les deux malfaiteurs se sont précipités sur elles, ont jeté l'une à terre d'un coup de bâton, ont arraché à l'autre un couteau qu'elle tenait à la main et l'ont frappée de sept coups de cette arme. L'un des assassins la tenait sous son genou et allait l'achever pour faire cesser ses cris, quand deux gardiens du couvent, attirés par le bruit, sont accourus et se sont élançés sur eux. Ils ont pu s'en rendre maîtres après une courte lutte. Mis en état d'arrestation, les deux bandits ont déclaré qu'ils savaient que le couvent des Carmélites était riche, et que leur but, en s'y introduisant, était d'arriver, par tous les moyens possibles, à se saisir de l'argent qui y était amassé.

L'une des deux Sœurs a reçu à la tête une blessure qui fait craindre pour ses jours : l'état de la seconde est moins grave.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CHANSON DU RUISSEAU

C'est ainsi que l'imagination de la petite s'échauffait, s'exaltait, se prêtant à toutes sortes de mirages allant jusqu'à la féerie, lui faisant voir incessamment, dans sa veille et ses rêves, tout un immense paradis où se trouvaient mêlés et rapprochés confusément le Trocadéro, le Bon Marché, l'Alcazar, l'Opéra, le Louvre, le bois de Boulogne, dont elle avait parfois lu les noms et appris à connaître les merveilles, dans les débris de journaux où l'épicière enveloppait son sucre et son savon. Et elle-même, Nanon, se voyait « dans la grand'ville » savourant ces délices, admirant ces splendeurs. Elle y entra un beau jour de printemps, donnant la main à Madeleine; elle admirait tout, apprenait tout, goûtait à tout, jouissait de tout... Pauvre fillette! si elle avait pu savoir dans quelles ordures il fallait marcher pour en arriver là; dans quels bourbiers se ramassaient les beaux atours de Madeleine!

En attendant, comme elle ne pouvait contempler que le brillant côté des choses, comme de tous ces

honteux mystères elle ne savait rien, elle prenait en dégoût les occupations, les devoirs et les humbles bonheurs de la ferme; elle trouvait amer le cidre du bon père Jean-Louis, parce qu'elle avait entendu Madeleine Binaud parler un jour, avec des airs de connaisseur, des verres de fin cristal rosé où pétillait et mousse le champagne. Ses sabots de bois de hêtre lui étaient durs aux pieds, et elle tâta parfois du bout des doigts, avec dédain, les gros plis un peu lourds de sa jupe de laine, en songeant au joli costume gris à corsage ouvert, à traîne bouffante, où se nouaient si gentiment les coques de ruban ponceau.

Donc, par suite de ces rêves vagues, de ce désir inassouvi, la pauvre Nanon était vraiment toute disposée à se croire malheureuse. Et ce qui augmentait encore la gravité de la chose, c'est que déjà, autour d'elle, on s'en apercevait.

— Qu'a donc la p'tiote, en vérité? — demandait parfois le père Jean-Louis, le soir en fumant sa pipe, lorsque mam'selle Nanon avait secoué dédaigneusement la tête et fait la difficile, en voyant arriver l'énorme platée de lard aux choux. — Elle devient toute pâlotte, toute maigriote et elle ne mange quasi rien... Il n'en faudrait pas plus, ma foi! pour faire une maladie.

— Ah! que l'on a de mal à élever ces jeunes- ses! — soupirait la bonne mère Nanon en rentrant sa michie dans la buche avant de s'asseoir à son

rouet. — On a beau se mettre en quatre pour qu'il ne leur manque rien : ni le pain, ni le lait, ni le lard, ni le beurre, il vient toujours un âge où l'on dirait qu'un mal les prend. Elles n'ont plus ni habil, ni couleurs, ni jambes, ni gaieté; elles se traînent de ci, de là, sans savoir pourquoi et comment, comme de pauvres agneaux qui ont perdu leur mère, et puis elles ne manquent pas de se fâcher et de faire la moue si l'on s'avise, en toute bonne amitié, de leur demander ce qu'elles ont.

— Eh bien! mère, voilà... Je crois que l'enfant s'ennuie, — disait alors François qui, on sa qualité de grand frère, recevait peut-être plutôt qu'un autre les confidences de Nanon.

— S'ennuie, dis-tu?... Ah! par exemple, j'voudrions ben savoir de quoi? — interrompait vivement le père. — Avec ça qu'on peut avoir ici le temps de s'ennuyer!... Les vaches à traire, le beurre à battre, la soupe à faire, les nippes à lessiver, tout ça ensemble, avec la messe le dimanche et trois ou quatre assemblées par an, v'là, j'espère ben, de quoi chasser l'ennui! et occuper le loisir d'une jeune fille.

— Ça se peut bien, mais il me semble que Nanon s'ennuie tout de même. Tout le monde ne se ressemble pas... Et il faut pourtant bien prendre les gens comme ils sont et le temps comme il vient, — disait François, en se levant pour s'en retourner à l'étable.

Et là-dessus, en lui-même, le brave garçon souriait, se disant qu'il connaissait bien une gentille jeunesse qui, certes, ne s'ennuierait pas, elle, quand elle viendrait prendre sa place à la ferme autour de la marmite de soupe au beurre, ou de la platée de lard aux choux. Après quoi il comptait sur ses doigts les semaines qui le séparaient encore des prochaines fêtes de Noël, époque où l'on s'arrangerait probablement pour le marier avec sa blonde Catherine.

C'était, on le conçoit, dans l'absence de Nanon que s'échangeaient ces propos au sein de la famille. Et la pauvre fillette, qui ne les entendait point, ne se doutait pas que l'on pût soupçonner son gros secret, s'apercevoir de sa tristesse. Aussi s'y plongeait-elle plus avant chaque jour, ne rêvant plus, ne voulant plus, n'aimant plus que ses beaux palais de nuages, son grand et merveilleux Paris.

(A suivre.)

ETIENNE MARCEL.

Un douloureux quiproquo pour un beau-père : Un célibataire demande une jeune fille en mariage.

— J'ai, dit-il, une rente de 500 francs et deux belles campagnes.

L'union se conclut, et, quelques jours après la cérémonie, le beau-père demande à son gendre quelles sont ses campagnes :

— Celles de Crimée et d'Italie, répondit-il tranquille-

MUSIQUE.

L'hirondelle a quitté la France, endormie sous les frimas, pour le ciel bleu et les orangers fleuris de l'Orient. L'heure des plaisirs mondains a sonné : c'est donc le moment d'interpréter le répertoire de Jules Klein, et principalement sa dernière valse **Diamant du Cœur**, véritable bijou mélodique, le grand succès de la saison neigeuse.

Il n'est pas un salon où les œuvres de l'auteur de « Fraise au Champagne », et de la « Vierge de Raphaël », ne soient recherchées et applaudies depuis : *Parfums Capiteux, Pazza d'Amore, Lèvres de feu, Cuir de Russie, Patte de Velours, Au Pays Bleu, Neige et Volcan, Pêché Révé, Cerises Pompadour*, valse, jusqu'à la mazurka « Radis Roses », et le délicieuse gavotte Louis XV « Royal-Caprice ». Quant aux polkas Cœur d'Artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif, Truite aux Perles et Tête de Linotte, elles continuent à faire les délices de tous les bals.

Chaque œuvre franco : 2 fr. 50 c. en timbres-poste. — Paris, COLOMBIER, Éditeur, rue Vi-

viennne, 6. Éditions très-faciles de « Diamant du Cœur », « Vierge de Raphaël », « Patte de Velours », valse, Peau de Satin, polka, 1 fr. 70 c. chaque.

A Saumur : chez M^{me} MERCIER-FISCHER, place de la Bilange, et chez MM. L. FISCHER et fils, rue d'Orléans.

LES ALMANACHS POUR 1884.

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée ; l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débilitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étranges.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du*

Coïn du feu, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER, LE LABOUREUR, LE SOLDAT, LE MARIN : 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COÏN DU FEU : 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66). MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs

pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 %	77 10	76 95	Est	700	700	Gaz parisien	510	510
3 % amortissable	78 15	78	Paris-Lyon-Méditerranée	1270	1285	Est	330	351
4 1/2 %	104 70	104 90	Midi	1095	1095	Midi	355	355
4 1/2 % (nouveau)	106 20	106	Nord	1720	1720	Nord	363 75	360
Obligations du Trésor	501	505	Orléans	1237 50	1250	Orléans	359	358
Banque de France	5300	5275	Ouest	765	760	Ouest	354	355
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1300	1290	Paris-Lyon-Méditerranée	365	359
Comptoir d'escompte	910	902 50	Canal de Suez	2040	2050	Paris-Bourbonnais	355 50	356
Crédit Lyonnais	521 25	521 25	C. gén. Transatlantique	487 50	485	Canal de Suez	558 75	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1190	1190						
Crédit de France	14	14						
Crédit mobilier	330	320						

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)																																																																																																																																																																					
<p>DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.</p> <p>3 heures 8 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — matin (s'arrête à la Poissonnière) 8 — 56 — matin, omnibus-mixte. 1 — 25 — soir, 3 — 32 — — express. 7 — 15 — — omnibus. 10 — 36 — — (s'arrête à Angers).</p> <p>DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.</p> <p>3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. 8 — 21 — — omnibus. 9 — 37 — — express. 12 — 48 — — soir, omnibus-mixte. 4 — 44 — — — 10 — 24 — — — express-poste.</p> <p>Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.</p>		<p>SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Saumur. (départ)</td> <td>6 05</td> <td>8 50</td> <td>1 05</td> <td>3 30</td> <td>7 55</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td>6 15</td> <td>9 01</td> <td>1 16</td> <td>3 16</td> <td>8 05</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg</td> <td>6 23</td> <td>9 10</td> <td>1 25</td> <td>3 30</td> <td>8 13</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (arrivée)</td> <td>6 38</td> <td>9 27</td> <td>1 42</td> <td>3 47</td> <td>8 28</td> <td></td> </tr> </table> <p>MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Omn. soir.</th> <th>Direct. soir.</th> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (départ)</td> <td>6 55</td> <td>9 45</td> <td>4 27</td> <td>8 30</td> <td>11 03</td> </tr> <tr> <td>Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg</td> <td>7 13</td> <td>10 07</td> <td>4 43</td> <td>8 46</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chacé-Varrains</td> <td>7 22</td> <td>10 20</td> <td>4 51</td> <td>8 54</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Saumur (arrivée)</td> <td>7 35</td> <td>10 33</td> <td>5 3</td> <td>9 06</td> <td>11 35</td> </tr> </table> <p>SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Saumur. (départ)</td> <td>6 05</td> <td>7 55</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay</td> <td>7 03</td> <td>8 40</td> </tr> <tr> <td>Lernay</td> <td>7 14</td> <td>8 51</td> </tr> <tr> <td>Brion-sur-Thouet</td> <td>7 27</td> <td>8 59</td> </tr> <tr> <td>Thouars (arrivée)</td> <td>7 46</td> <td>9 16</td> </tr> </table> <p>THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Mixte matin.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Thouars (départ)</td> <td>8 56</td> <td>3 30</td> </tr> <tr> <td>Brion-sur-Thouet</td> <td>9 09</td> <td>4 02</td> </tr> <tr> <td>Lernay</td> <td>9 18</td> <td>4 16</td> </tr> <tr> <td>Mirebeau</td> <td>9 23</td> <td>4 27</td> </tr> <tr> <td>Neuville</td> <td>9 45</td> <td>4 27</td> </tr> <tr> <td>Saumur (arrivée)</td> <td>10 33</td> <td>5 03</td> </tr> </table> <p>MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Omn. soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Montreuil (départ)</td> <td>7 58</td> <td>1 53</td> <td>8 35</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 27</td> <td>2 49</td> <td>9 33</td> </tr> <tr> <td>Arçay</td> <td>8 27</td> <td>3 14</td> <td>9 53</td> </tr> <tr> <td>Mirebeau</td> <td>9 23</td> <td>4 1</td> <td>10 47</td> </tr> <tr> <td>Neuville</td> <td>9 55</td> <td>4 25</td> <td>11 17</td> </tr> <tr> <td>Poitiers (arrivée)</td> <td>10 32</td> <td>4 56</td> <td>11 52</td> </tr> </table> <p>POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>Omn. matin.</th> <th>Mixte soir.</th> <th>Mixte soir.</th> </tr> <tr> <td>Poitiers (départ)</td> <td>5 50</td> <td>12 16</td> <td>6 10</td> </tr> <tr> <td>Neuville</td> <td>6 28</td> <td>12 55</td> <td>7 03</td> </tr> <tr> <td>Mirebeau</td> <td>6 55</td> <td>1 28</td> <td>7 50</td> </tr> <tr> <td>Arçay</td> <td>8 01</td> <td>2 27</td> <td>9 10</td> </tr> <tr> <td>Loudun</td> <td>8 38</td> <td>2 13</td> <td>10 12</td> </tr> <tr> <td>Montreuil-Bellay (arrivée)</td> <td>9 24</td> <td>4 09</td> <td>10 58</td> </tr> </table>							Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55		Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05		Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28			Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46		Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54		Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35		Mixte matin.	Mixte soir.	Saumur. (départ)	6 05	7 55	Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Lernay	7 14	8 51	Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Thouars (arrivée)	7 46	9 16		Mixte matin.	Mixte soir.	Thouars (départ)	8 56	3 30	Brion-sur-Thouet	9 09	4 02	Lernay	9 18	4 16	Mirebeau	9 23	4 27	Neuville	9 45	4 27	Saumur (arrivée)	10 33	5 03		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Montreuil (départ)	7 58	1 53	8 35	Loudun	8 27	2 49	9 33	Arçay	8 27	3 14	9 53	Mirebeau	9 23	4 1	10 47	Neuville	9 55	4 25	11 17	Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52		Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Poitiers (départ)	5 50	12 16	6 10	Neuville	6 28	12 55	7 03	Mirebeau	6 55	1 28	7 50	Arçay	8 01	2 27	9 10	Loudun	8 38	2 13	10 12	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58
	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.																																																																																																																																																																	
Saumur. (départ)	6 05	8 50	1 05	3 30	7 55																																																																																																																																																																		
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16	8 05																																																																																																																																																																		
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13																																																																																																																																																																		
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28																																																																																																																																																																		
	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.																																																																																																																																																																		
Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03																																																																																																																																																																		
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46																																																																																																																																																																			
Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54																																																																																																																																																																			
Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35																																																																																																																																																																		
	Mixte matin.	Mixte soir.																																																																																																																																																																					
Saumur. (départ)	6 05	7 55																																																																																																																																																																					
Montreuil-Bellay	7 03	8 40																																																																																																																																																																					
Lernay	7 14	8 51																																																																																																																																																																					
Brion-sur-Thouet	7 27	8 59																																																																																																																																																																					
Thouars (arrivée)	7 46	9 16																																																																																																																																																																					
	Mixte matin.	Mixte soir.																																																																																																																																																																					
Thouars (départ)	8 56	3 30																																																																																																																																																																					
Brion-sur-Thouet	9 09	4 02																																																																																																																																																																					
Lernay	9 18	4 16																																																																																																																																																																					
Mirebeau	9 23	4 27																																																																																																																																																																					
Neuville	9 45	4 27																																																																																																																																																																					
Saumur (arrivée)	10 33	5 03																																																																																																																																																																					
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.																																																																																																																																																																				
Montreuil (départ)	7 58	1 53	8 35																																																																																																																																																																				
Loudun	8 27	2 49	9 33																																																																																																																																																																				
Arçay	8 27	3 14	9 53																																																																																																																																																																				
Mirebeau	9 23	4 1	10 47																																																																																																																																																																				
Neuville	9 55	4 25	11 17																																																																																																																																																																				
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 52																																																																																																																																																																				
	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.																																																																																																																																																																				
Poitiers (départ)	5 50	12 16	6 10																																																																																																																																																																				
Neuville	6 28	12 55	7 03																																																																																																																																																																				
Mirebeau	6 55	1 28	7 50																																																																																																																																																																				
Arçay	8 01	2 27	9 10																																																																																																																																																																				
Loudun	8 38	2 13	10 12																																																																																																																																																																				
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58																																																																																																																																																																				

A LOUER
PRÉSENTMENT
BEAUX APPARTEMENTS
S'adresser rue Nationale, 13.

A LOUER
MAISON MEUBLÉE
Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

A VENDRE
D'OCCASION,
UNE PETITE MACHINE A VAPEUR
De 1 à 2 chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE très-bonne et forte **JUMENT NORMANDE**, baio, 3 ans, propre à toute espèce de service.
S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

A VENDRE plusieurs couples de **FAISANS** (communs, argentés et de Mongolie).
S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvert, à Neuillé.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

A VENDRE
UN JOLI PLAN
De **PEUPLIERS** suisses
S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (727)

AVIS
L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le complet. (732)

La Maison GELLUSSEAU et RICHON, rue Cour-Saint-Jean, n° 6, demande un **jeune homme** désireux faire son apprentissage en mercerie et bonneterie. (764)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis
28^e ANNÉE
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article rela-

tant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO

La France Théâtrale
Journal officiel des théâtres en France
Paraissant le Mercredi.
Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque semaine dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.
BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.
Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'Administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un **clerc** sachant faire les actes courants.

PIANOS ET INSTRUMENTS
L. FISCHER ET FILS
FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.
ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »
Abonnements à la lecture musicale.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)
A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.
HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITIRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.
A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

M. ROY, AIMÉ, à Oyron, par Thouars, demande une place de **cocher** ou **valet de chambre**, et pour sa femme un emploi de **femme de chambre**. (705)

Un jeune homme sérieux demande une place de **comptable** dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.
Saumur, imprimerie P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.